

INVESTIR AU BURUNDI



Agence burundaise de Promotion des Investissements

Notre mission est votre succès



Burundi Investment Promotion Authority

Our mission is your success

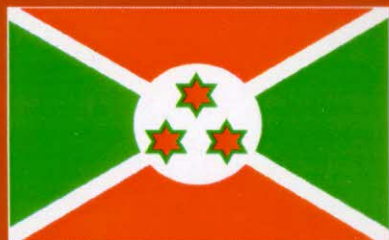
POSITION GEOGRAPHIQUE STRATEGIQUE.

La République du Burundi est un pays situé dans la région des Grands Lacs en Afrique de l'Est. Ses pays limitrophes sont le Rwanda au Nord, la Tanzanie à l'Est et au Sud et la République Démocratique du Congo à l'Ouest. La frontière commune avec la RDC est couverte par le lac Tanganyika, 2ème lac le plus profond au monde avec 32.000km². Il longe la côte sud-ouest. Le Burundi est situé entre l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Est. Il est membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), le Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et la Communauté Est Africaine (CEA); 450 millions de consommateurs !

Bujumbura : c'est la capitale du Burundi avec un Aéroport International. C'est un carrefour commercial idéal. Il est situé à 25minutes de vol de Kigali (Rwanda), 1h10min de vol de Nairobi (Kenya) et d'Entebbe (Ouganda), 2heures de vol de Serengeti et Zanzibar (Tanzanie).

Vols réguliers des grandes compagnies aériennes : Kenya Airways, Ethiopian Airlines, Brussels Airlines, Air Uganda, Rwandair.

D'autres compagnies étrangères sont en négociation pour ouvrir des lignes sur Bujumbura.



Le Burundi en bref :

Superficie : 27.834 km².
Population : 8,8 millions d'habitants (d'après le RGPH 2008).
Capitale : Bujumbura.
Langues : Kirundi, Français, Anglais et Swahili
Monnaie: Franc Burundais (BIF)
1USD= 1700 BIF (Cours de change Fév 2016)
Heure : GMT + 2
Taux de croissance du PIB en 2013: 4,6%
Indicatif téléphonique : +257
Domaine internet : .bi

Les Provinces du Burundi



POURQUOI INVESTIR AU BURUNDI ?


- Une position géographique stratégique permettant un accès direct à plusieurs pays voisins.
- Un environnement des affaires en constante amélioration (Rapport *Doing Business* : Le Burundi a été classé consécutivement 3 fois parmi les 10 meilleurs réformateurs au monde).
- La liberté d'établissement et d'investissement.
- L'appartenance du Burundi au Marché Commun de la CEA et à la Zone de Libre Echange du COMESA.
- Main-d'œuvre relativement moins chère par rapport aux pays de la sous-région.
- Le Burundi est éligible à l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union Européenne et à l'AGOA (African Growth Opportunity Act).
- Un Code des Investissements attractif et non discriminatoire garantissant la protection des investisseurs et des investissements.
- Le Guichet Unique de création de sociétés permet la création d'une entreprise en une journée pour 40.000 BIF (près de 25 USD) ;
- Trois autres Guichets opérationnels : Un pour l'obtention du Permis de Construire, un autre pour le Transfert de Propriété et le Guichet Unique de Raccordement à l'Electricité.

OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENT DANS LES SECTEURS CLES

Energie

- Le potentiel de production de l'énergie hydroélectrique commerciale de 300 MW est loin d'être épuisée.
- Les potentialités de production commerciale de l'énergie géothermale de 10 MW ne sont pas encore exploitées.
- Une bonne potentialité de production de l'énergie éolienne.
- Une immense potentialité pour la production de l'énergie solaire.

TIC

- L'entreprise publique ONATEL (la téléphonie fixe, la téléphonie cellulaire et l'internet) sera bientôt privatisée.
 - Le marché de l'internet à haut débit est peu exploité.
 - De nombreuses opportunités après l'installation de la fibre optique incluant l'administration et les affaires bancaires en ligne.
- 

Industries de manufacture

- Presque tous les biens de consommation manufacturés sont importés, offrant ainsi de pleines opportunités dans presque toutes les industries.
- Besoin d'industrie de transformation des produits agro-alimentaires.
- Besoin d'industrie de production de matériaux de construction tels que : les verres, les profilés, les tôles métalliques, le carrelage, le ciment, etc.
- Besoin d'industrie chimique et spécialement celle des fertilisants pour l'agriculture.
- Une seule industrie textile existe.
- Besoin d'industrie pharmaceutique.
- Besoin d'industrie d'emballage biodégradable.

Hôtellerie et Tourisme

- Nécessité de développer les activités de thalassothérapie.
- Pleines opportunités d'améliorer le tourisme de plage et le sport nautique sur le Lac Tanganyika.
- Nécessité de construire les hôtels et autres infrastructures d'hébergement dans les parcs nationaux et dans d'autres sites touristiques.
- Besoin de construction de centres de conférence haut-standing.
- Capacité hôtelière haut standing insuffisante : Les grandes chaînes hôtelières internationales ne sont pas présentes.

Besoins en transport maritime et services portuaires.

- Améliorer le système de chargement automatisé dans le port de Bujumbura et son élargissement aux gros bateaux porte-conteneurs et autres bateaux pour passagers ;
- Améliorer les services de transport de passagers et de marchandises sur le Lac Tanganyika ;
- Lier le port de Bujumbura et le port de Durban via la construction et l'opérationnalisation d'une ligne de chemin de fer de 200 km reliant Mpulungu et Kasama (Zambie) ;
- Construire un site naval ;
- Installer une chambre froide au port de Bujumbura.
- De nouvelles locomotives et de wagons pour le corridor central sous une approche multi mode lac-chemin de fer, de Dar -Es-Salaam au port de Bujumbura via celui de Kigoma.

CREER VOTRE ENTREPRISE.

Au Burundi, au sein Guichet Unique de création de Sociétés de l'API, les types d'entreprises qui peuvent être enregistrées sont :

1. Société Unipersonnelle (SU).

Pour sa création, il faut:

- La présence physique de l'actionnaire de la Société,
- 2 photos d'identité,
- 1 copie de carte d'identité (pour Nationaux) / 1 copie du passeport (pour Etrangers),
- 40.000 BIF = près de 25 \$ USD (Frais de dossier),
- Des Formulaires à remplir (disponibles au Guichet Unique - API)

2. Société de Personnes à Responsabilité Limitée (SPRL): Minimum 2 actionnaires,

3. Société Anonymes (SA): Minimum 3 actionnaires,

Pour les deux derniers cas, les photos ne sont pas nécessaires mais les procédures sont identiques.

Il faut donc:

- La présence physique de tous les actionnaires ou une procuration notariée pour les actionnaires qui ne peuvent pas être présents,
- 1 Copie de carte d'identité pour les Nationaux ou 1 copie du passeport pour les Etrangers. Dans le cas où l'actionnaire ne peut pas venir, envoyer une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité ou du passeport requis, y compris une procuration notariée.
- Payer 40.000 BIF = près de 25 \$ USD
- Formulaires à remplir (disponibles au Guichet Unique - API)

4. Coopérative

Pour sa création, il faut:

- La présence du Conseil d'Administration,
 - 1 Copie de la carte d'identité (pour Nationaux) / 1 copie du passeport (pour Etrangers).
- Dans le cas où l'actionnaire ne peut pas venir, envoyer 1 copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité ou passeport requis, y compris une procuration notariée,
- 1 PV notarié qui l'a nommé ainsi que la liste des membres de la coopérative.

A la fin de la procédure qui prend moins de 8 heures, vous recevez les documents suivants:

- **Le Registre de Commerce,**
- **Les statuts de la société, et**
- **le Numéro d'Identification Fiscale (NIF).**

L'API.

L'Agence de Promotion des Investissements (API) est prête à vous aider pour toutes vos démarches d'investissement et/ou d'exportation. Créée par Décret Présidentiel N° 100/177 du 19 Octobre 2009, l'API est le seul organe national responsable de la promotion du développement, à travers les investissements au Burundi et les exportations vers le reste du monde.

Ses missions :

- Promouvoir les investissements et les exportations ;
- Informer les investisseurs de tout ce qui est relatif à la promotion des investissements et des exportations ;
- Assister et appuyer les investisseurs en général et les exportateurs en particulier dans l'obtention des documents et/ou formalités exigés par la loi ;
- Concevoir les réformes requises pour améliorer le climat des affaires ;
- Faire appel au Gouvernement en cas de la non-application ou de la mauvaise application d'une Loi ou réglementation en rapport avec la promotion des investissements et des exportations.

Les services de l'API :

1. Service Promotion des Investissements et Communication ;
2. Service Appui et Assistance aux Investisseurs ;
3. Service Réformes et Développement du Capital Humain ;
4. Service Promotion des Exportations ;
5. Service Administratif et Financier;
6. Service Guichet Unique de création des Entreprises.

CONTACTS

Mutanga Nord, Boulevard du 28 Novembre,
Immeuble Asharif, près de l'Hôpital Militaire
BP : 7057 Bujumbura-Burundi
Tél: +257 22 27 59 96/97
Messagerie: contact@investburundi.bi
Website: www.investburundi.bi
www.theiguides.org/burundi

Agence burundaise de Promotion des Investissements

Notre mission est votre succès



Burundi Investment Promotion Authority

Our mission is your success